

13058

Département: BOUCHES DU RHONE
TRESORERIE DE MAUSSANE
REGIE ANNEXE CAMPING TOURISME

NUMÉRO SIRET : 211300587-00063

POSTE COMPTABLE : 013208

Service à caractère industriel et commercial

BUDGET PRIMITIF

Voté par nature

BUDGET ANNEXE.

Année 2021

S O M M A I R E

PAGES	
p. 1 / 1	INFORMATIONS GENERALES - Modalités de vote du budget
	PRESENTATION GENERALE DU BUDGET
p. 2 / 2	- Vue d'ensemble des sections
p. 3 / 3	- Section d'exploitation - Chapitres
p. 4 / 4	- Section d'investissement - Chapitres
p. 5 / 5	- Balance générale du budget - Dépenses
p. 6 / 6	- Balance générale du budget - Recettes
	VOTE DU BUDGET
	Section d'Exploitation
p. 7 / 8	- Détail des dépenses
p. 9 / 9	- Détail des recettes
	Section d' INVESTISSEMENT
p. 10 / 10	- Détail des dépenses
p. 11 / 11	- Détail des recettes
	- Détail des chapitres d'opération d'équipement

SOMMAIRE (Suite)

PAGE	IV - AUTRES ANNEXES (1)	JOINT	SANS OBJET
	ANNEXES		X
	ELEMENTS DU BILAN		X
p. 12 / 12	Etat de la dette - Détail des Crédits de trésorerie	X	
	Etat de la dette - Répartition par nature de dettes		X
p. 13 / 13	Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux	X	
p. 14 / 14	Etat de la dette - Typologie Répartition de l'Encours	X	
	Etat de la dette - Detail des opérations de couverture		X
	Etat de la dette - Autres dettes		X
	Amortissements - Méthodes utilisées		X
	Etat des provisions et des dépréciations		X
	Etalement des provisions		X
p. 15 / 15	Opérations financières - Dépenses	X	
p. 16 / 16	Opérations financières - Recettes	X	
	Etat des charges transférées		X
	Detail des Opérations pour compte de tiers		X
	ENGAGEMENTS HORS BILAN		X
	Emprunts garantis par la régie		X
	Calcul du ratio d'endettement relatif aux garanties d'emprunt		X
	Subventions versées		X
	8016 Etat des contrats de crédit-bail		X
	Etat des contrats de partenariat public-privé		X
	Etat des engagements donnés		X
	Engagements recus		X
	Situation des A.P. et C.P.		X
	Situation des A.E. et C.P.		X
	AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS		X
p. 17 / 17	Etat du personnel titulaire au 1er janvier	X	
p. 18 / 18	Etat du personnel non-titulaire au 1er janvier	X	
p. 19 / 19	Etat du personnel de la collectivité ou de l'établissement de rattachement employé par la régie	X	
	Liste des organismes avec engagement		X
	Présentation agrégée du budget principal et des annexes		X
	ARRETE ET SIGNATURES		X
p. 20 / 20	Arrêté - Signatures	X	

(1) Ne sont pas reproduites les annexes qui ne concernent pas la collectivité, ni au titre de l'exercice, ni au titre du détail des comptes de bilan. Dans ce cas, cochez la case 'sans objet' correspondante. (ne pas produire d'état néant)

I - INFORMATIONS GENERALES**MODALITES DE VOTE DU BUDGET****I**

I - L'assemblée délibérante a voté le présent budget par nature :

- au niveau (1) du chapitre pour la section de fonctionnement.
- au niveau (1) du chapitre pour la section d'investissement;
- sans les chapitres 'Opérations d'équipement' de l'état III B3;

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

Sans objet

II - En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitres de dépense 'Opération d'équipement'.

III - Les provisions sont :

- budgétaires (délibération N° du / /)

IV - La comparaison avec le budget précédent (cf. colonne 'Pour mémoire') s'effectue par rapport au budget primitif ou cumulé de l'exercice précédent (2).

Si le présent budget est un budget supplémentaire, reporter le budget primitif et le cumul des décisions budgétaires du budget en cours.

V - Le présent budget a été voté :

- sans reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

(1) à compléter par 'du chapitre' ou 'de l'article'.

(2) rayer la mention inutile

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
VUE D'ENSEMBLE	A1

EXPLOITATION

		DEPENSES DE LA SECTION D'EXPLOITATION	RECETTES DE LA SECTION D'EXPLOITATION
VOTE	CREDITS D'EXPLOITATION VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	435 000.00	435 000.00
+		+	+
REPORTS	RESTES A REALISER (R.A.R.) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)		
REPORTS	002 RESULTAT D' EXPLOITATION REPORTE (2)	<i>(si déficit)</i>	<i>(si excédent)</i>
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION D'EXPLOITATION (3)		435 000.00	435 000.00

INVESTISSEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
VOTE	CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1064 et 1068 compris)		
+		+	+
REPORTS	RESTES A REALISER (R.A.R.) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)		
REPORTS	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	<i>(si solde négatif)</i>	<i>(si solde positif)</i>
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)			

TOTAL

TOTAL DU BUDGET (3)	435 000.00	435 000.00
----------------------------	-------------------	-------------------

(1) Au budget primitif, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions modificatives et du budget supplémentaire, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de l'étape budgétaire sans sommation avec ceux antérieurement votés lors du même exercice.

(2) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats. Les restes à réaliser de la section d'exploitation correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recette, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R 2311-11 du CGCT). Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R 2311-11 du CGCT).

(3) Total de la section d'exploitation = RAR + résultat reporté + crédits d'exploitation votés.

Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution + crédits d'investissement votés.

Total du budget = Total de la section d'exploitation + Total de la section d'investissement.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'EXPLOITATION - CHAPITRES	A2

DEPENSES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Budget Précédent (1)	Restes à Réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR + vote)
011	Charges à caractère général	124 785.00		221 000.00	221 000.00	221 000.00
012	Charges de personnel et frais assimilés	199 000.00		205 000.00	205 000.00	205 000.00
014	Atténuations de produits					
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	280.00		4 000.00	4 000.00	4 000.00
Total des dépenses de gestion des services		324 065.00		430 000.00	430 000.00	430 000.00
66	CHARGES FINANCIERES					
67	Charges exceptionnelles	837.32		5 000.00	5 000.00	5 000.00
68	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET (4)					
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés (5)					
022	Dépenses imprévues					
Total des dépenses réelles d'exploitation		324 902.32		435 000.00	435 000.00	435 000.00
023	Virement à la section d'investissement (6)					
042	Opérations d'ordre de transfert entre section (6)					
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section (6)					
Total des dépenses d'ordre d'exploitation						
TOTAL		324 902.32		435 000.00	435 000.00	435 000.00

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	
---	--

=

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES	435 000.00
---	-------------------

RECETTES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Budget Précédent (1)	Restes à Réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR + vote)
013	Atténuations de charges					
70	Ventes de produits fabriqués, prestations ...	214 679.00		328 000.00	328 000.00	328 000.00
73	IMPÔTS ET TAXES (7)					
74	Subventions d'exploitation	85 000.00		85 000.00	85 000.00	85 000.00
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	5 700.00		22 000.00	22 000.00	22 000.00
Total des recettes de gestion des services		305 379.00		435 000.00	435 000.00	435 000.00
76	PRODUITS FINANCIERS					
77	Produits exceptionnels	5 000.00				
78	REPRISES SUR AMORTISSEMENTS ET (4)					
Total des recettes réelles d'exploitation		310 379.00		435 000.00	435 000.00	435 000.00
042	Opérations d'ordre de transfert entre section (6)					
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section (6)					
Total des recettes d'ordre d'exploitation						
TOTAL		310 379.00		435 000.00	435 000.00	435 000.00

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	
---	--

=

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	435 000.00
---	-------------------

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DEGAGE AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (8)	
---	--

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles d'exploitation sur les dépenses réelles d'exploitation. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la régie.

(1) cf. Modalités de vote I.

(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks et fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.

(6) DE 023 = RI 021; DI 040=RE 042; RI 040= DE 042 ; DI 041 = RI 041; DE 043 = RE 043.

(7) Le chapitre 69 existe uniquement en M41, M43 et M44.

(8) Solde de l'opération DE 023 + DE 042 - RE 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 - DI 040.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'INVESTISSEMENT - CHAPITRES	A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Budget Précédent (1)	Restes à Réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE ₍₃₎	TOTAL (=RAR + vote)
20	Immobilisations incorporelles (Sauf 204)					
21	Immobilisations corporelles					
22	Immobilisations reçues (affect. ou concession)					
23	IMMOBILISATIONS EN COURS					
Total des dépenses d'équipement						
10	Dotations, fonds divers et réserves Hors 1068					
13	Subventions d'investissement					
16	Emprunts et dettes assimilées					
18	Compte de liaison (Affectation) (5)					
26	Participation & créance rattachées à particip.					
27	Autres immobilisations financières					
020	Dépenses imprévues					
Total des dépenses financières						
4581	Dépenses (à subdiviser par opération) (6)					
Total des dépenses réelles d'investissement						
040	Opérations d'ordre de transfert entre section (4)					
041	Opérations patrimoniales (4)					
Total des dépenses d'ordre d'investissement						
TOTAL						

+

D 001 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (1)	
---	--

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	
---	--

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Budget Précédent (1)	Restes à Réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE ₍₃₎	TOTAL (=RAR + vote)
13	Subventions d'investissement					
16	Emprunts et dettes assimilées					
20	Immobilisations incorporelles (Sauf 204)					
21	Immobilisations corporelles					
22	Immobilisations reçues (affect. ou concession)					
23	IMMOBILISATIONS EN COURS					
Total des recettes d'équipement						
10	Dotations, fonds divers et réserves Hors 1068					
106	Réserves (7)					
165	Dépôts et cautionnements reçus					
18	Compte de liaison (Affectation) (5)					
26	Participation & créance rattachées à particip.					
27	Autres immobilisations financières					
Total des recettes financières						
4582	Recettes (à subdiviser par opération) (6)					
Total des recettes réelles d'investissement						
021	Virement de la section d'exploitation (4)					
040	Opérations d'ordre de transfert entre section (4)					
041	Opérations patrimoniales (4)					
Total des recettes d'ordre d'investissement						
TOTAL						

+

R 001 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	
---	--

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	
---	--

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DEGAGE PAR LA SECTION D'EXPLOITATION (8)
--

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes d'exploitation sur les dépenses réelles d'exploitation. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la régie.

(1) cf. Modalités de vote I.

(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) DE 023 = RI 021; DI 040=RE 042; RI 040= DE 042 ; DI 041 = RI 041; DE 043 = RE 043.

(5) A servir uniquement en dépense, lorsque la régie effectue une dotation initiale en espèce au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée et, en recettes, lorsque le service non personnalisé reçoit une dotation en espèces de la part de sa collectivité de rattachement.

(6) Seul le total des opérations réelles pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV - A7)

(7) Le compte 106 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

(8) Solde de l'opération DE 023 + DE 042 - RE 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 - DI 040.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B1

1 - DEPENSES (du présent budget + Restes à réaliser)

Chap.	EXPLOITATION	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	221 000.00		221 000.00
012	Charges de personnel et frais assimilés	205 000.00		205 000.00
014	Atténuations de produits			
60	ACHATS ET VARIATION DES STOCKS (3)			
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	4 000.00		4 000.00
66	CHARGES FINANCIERES			
67	Charges exceptionnelles	5 000.00		5 000.00
68	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS			
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés			
71	PRODUCTION STOCKEE (OU DESTOCKAGE) (3)			
022	Dépenses imprévues			
023	Virement à la section d'investissement			
Dépenses d'exploitation - Total		435 000.00		435 000.00

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE

=

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES

435 000.00

Chap.	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves			
13	Subventions d'investissement			
14	Provisions réglementées et amort. dérogatoires			
15	Provisions pour risques et charges (5)			
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)			
18	Compte de liaison (Affectation)			
	Total des Opérations d'équipement			
20	Immobilisations incorporelles (6)			
21	Immobilisations corporelles (6)			
22	Immobilisations reçues (affect. ou concession) (6)			
23	IMMOBILISATIONS EN COURS (6)			
26	Participation & créance rattachées à particip.			
27	Autres immobilisations financières			
28	Amortissements des Immobilisations			
29	Provisions pour dépréciation des immo. (5)			
39	Provisions dépréciation des stocks et en cours (5)			
4581	Dépenses (à subdiviser par opération) (7)			
481	Charges à répartir sur plusieurs exercices			
33	En cours de productions de biens			
35	Stocks de produits			
020	Dépenses imprévues			
Dépenses d'Investissement - Total				

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES

- (1) Y compris les opérations relatives aux rattachement et les opérations d'ordre semi-budgétaire.
 (2) Voir liste des opérations d'ordre.
 (3) Permet de retracer les variations de stocks (sauf stocks de marchandises et de fournitures).
 (4) Le compte 69 n'existe pas en M49
 (5) Si la régie applique le régime des provisions budgétaires.
 (6) Hors chapitres "opérations d'équipement".
 (7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7).

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B2

2 - RECETTES (du présent budget + Restes à réaliser)

Chap.	EXPLOITATION	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges			
60	ACHATS ET VARIATION DES STOCKS (3)			
70	Ventes de produits fabriqués, prestations ...	328 000.00		328 000.00
71	PRODUCTION STOCKEE (OU DESTOCKAGE)			
72	Production immobilisée			
73	IMPÔTS ET TAXES			
74	Subventions d'exploitation	85 000.00		85 000.00
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	22 000.00		22 000.00
76	PRODUITS FINANCIERS			
77	Produits exceptionnels			
78	REPRISES SUR AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS			
79	TRANSFERTS DE CHARGES			
	Recettes d'exploitation - Total	435 000.00		435 000.00

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	
---	--

=

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	435 000.00
---	-------------------

Chap.	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves-106			
13	Subventions d'investissement			
14	Provisions réglementées et amort. dérogatoires			
15	Provisions pour risques et charges (5)			
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)			
18	Compte de liaison (Affectation)			
20	Immobilisations incorporelles			
21	Immobilisations corporelles			
22	Immobilisations reçues (affect. ou concession)			
23	IMMOBILISATIONS EN COURS			
26	Participation & créance rattachées à particip.			
27	Autres immobilisations financières			
28	Amortissements des Immobilisations			
29	Provisions pour dépréciation des immo. (5)			
39	Provisions dépréciation des stocks et en cours (5)			
4582	Recettes (à subdiviser par opération) (7)			
481	Charges à répartir sur plusieurs exercices			
33	En cours de productions de biens			
35	Stocks de produits			
021	Virement de la section d'exploitation			
	Recettes d'Investissement - Total			

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	
--	--

+

AFFECTATION AU COMPTE 106	
----------------------------------	--

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	
---	--

(1) Y compris les opérations relatives aux rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer les variations de stocks (sauf stocks de marchandises et de fournitures).

(4) si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(5) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV - A7)

(6) Le chapitre 69 existe uniquement en M41, en M43 et en M44.

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'EXPLOITATION - DETAIL DES DEPENSES	A1

Art. (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget cumulé précédent (2)	Propositions nouvelles du maire (3)	Votes du conseil municipal (4)
011	Charges à caractère général (5)(6)	124 785.00	221 000.00	221 000.00
606	Achats non stockés de matières et fournitures	36 150.00	67 400.00	67 400.00
6061	Fournitures non stockables	19 000.00	40 000.00	40 000.00
6063	Fournitures d'entretien et de petit équipement	9 300.00	15 000.00	15 000.00
6064	Fournitures administratives	850.00	800.00	800.00
6066	Carburants	500.00	600.00	600.00
6068	Autres matières et fournitures.	6 500.00	11 000.00	11 000.00
61	Services extérieurs	74 370.00	111 050.00	111 050.00
611	Sous-traitance générale	29 600.00	50 000.00	50 000.00
6132	Locations immobilières	30 200.00	45 000.00	45 000.00
6135	Locations mobilières	220.00	250.00	250.00
61521	Bâtiments publics		2 000.00	2 000.00
61523	Réseaux	2 600.00	2 000.00	2 000.00
61528	Autres	6 300.00	2 000.00	2 000.00
61551	Matériel roulant	1 000.00	4 000.00	4 000.00
61558	Autres biens mobiliers	250.00	500.00	500.00
617	Etudes et recherches	1 000.00	1 500.00	1 500.00
618	Divers	3 200.00	3 800.00	3 800.00
62.	Autres services extérieurs	13 065.00	20 350.00	20 350.00
622	Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	315.00	50.00	50.00
6225	Indemnités au comptable et aux régisseurs	315.00	50.00	50.00
6226	Honoraires			
6227	Frais d'actes et de contentieux			
623	Publicité, publications, relations publiques	5 350.00	5 500.00	5 500.00
6231	Annonces et insertions	5 000.00	5 000.00	5 000.00
6233	Foires et expositions	350.00	500.00	500.00
6236	Catalogues et imprimés			
6237	Publications			
6238	Divers			
625	Déplacements, missions et réceptions	1 400.00	1 500.00	1 500.00
6256	Missions	700.00	700.00	700.00
6257	Réceptions	700.00	800.00	800.00
626	Frais postaux et frais de télécommunications	2 750.00	9 500.00	9 500.00
6261	Frais d'affranchissement	1 250.00	1 500.00	1 500.00
6262	Frais de télécommunications	1 500.00	8 000.00	8 000.00
627	Services bancaires et assimilés.	1 000.00	1 500.00	1 500.00
628	Divers services extérieurs	2 250.00	2 300.00	2 300.00
6281	Concours divers (cotisations...)	2 250.00	2 300.00	2 300.00
63.	IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES	1 200.00	22 200.00	22 200.00
635	Autres impôts, taxes et versements assimilés (140.00	200.00	200.00
6358	Autres droits	140.00	200.00	200.00
637	Autres impôts, taxes et versements assimilés (1 060.00	22 000.00	22 000.00
012	Charges de personnel et frais assimilés	199 000.00	205 000.00	205 000.00
621	Personnel extérieur au service	199 000.00	205 000.00	205 000.00
6215	Personnel affecté par la collectivité de ratta	199 000.00	205 000.00	205 000.00
014	Atténuations de produits (7)			
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	280.00	4 000.00	4 000.00
6541	Créances admises en non-valeurs			
658	Charges diverses de la gestion courante	280.00	4 000.00	4 000.00
	DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) = (011+012+014+65+656)	324 065.00	430 000.00	430 000.00
67	Charges exceptionnelles (c)	837.32	5 000.00	5 000.00
6718	Autres Charges except. opérations de gestion			
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)			
678	Autres charges exceptionnelles	837.32	5 000.00	5 000.00
	TOTAL DES DEPENSES REELLES = a+b+c+d+e	324 902.32	435 000.00	435 000.00

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'EXPLOITATION - DETAIL DES DEPENSES	A1

Art. (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget cumulé précédent (2)	Propositions nouvelles du maire (3)	Votes du conseil municipal (4)
042	Opérations d'ordre de transfert entre section (11)(12)			
	TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE L'INVEST.			
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section			
	TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE			
TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE		324 902.32	435 000.00	435 000.00

+

RESTES A REALISER N-1 (8)	
----------------------------------	--

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (8)	
---	--

=

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES	435 000.00
---	------------

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (8)

Montant des ICNE de l'exercice	0.00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0.00
= Différence ICNE N - ICNE N-1	0.00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de compte utilisé.

(2) voir Modalités de Vote.

(3) Hors restes à réaliser

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Le compte 621 est retracé au sein du chapitre 012

(6) Le compte 634 est uniquement ouvert en M41

(7) Le compte 739 est uniquement ouvert en M43 et en M44.

(8) Si le mandatement des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

(9) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.

(10) le chapitre 69 n'existe pas en M49.

(11) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DE042 = R1040.

(12) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(13) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'EXPLOITATION - DETAIL DES RECETTES	A2

Art. (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget cumulé précédent (2)	Propositions nouvelles du maire (3)	Votes du conseil municipal (4)
013	Atténuations de charges			
70	Ventes de produits fabriqués, prestations ...	214 679.00	328 000.00	328 000.00
706	Prestations de services	10 259.00	8 000.00	8 000.00
707	Ventes de marchandises			
7083	Locations diverses (autres qu'immeubles)	203 220.00	320 000.00	320 000.00
7087	Remboursements de frais	1 200.00		
74	Subventions d'exploitation	85 000.00	85 000.00	85 000.00
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	5 700.00	22 000.00	22 000.00
757	Redevances versées par les fermiers et concess			
7588	Autres	5 700.00	22 000.00	22 000.00
	RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a) = 70+73+74+75+013	305 379.00	435 000.00	435 000.00
76	PRODUITS FINANCIERS (b)			
768	Autres produits financiers			
77	Produits exceptionnels (c)	5 000.00		
773	Mandats annulés (sur exercices antérieurs)			
778	Autres produits exceptionnels	5 000.00		
	TOTAL DES RECETTES REELLES = a+b+c+d	310 379.00	435 000.00	435 000.00
042	Opérations d'ordre de transfert entre section (6)			
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section (9)			
	TOTAL DES RECETTES D'ORDRE			
TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE		310 379.00	435 000.00	435 000.00

+

RESTES A REALISER N-1 (7)	
----------------------------------	--

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (7)	
---	--

=

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	435 000.00
---	------------

Détail du calcul des ICNE au compte 7622

Montant des ICNE de l'exercice	0.00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0.00
= Différence ICNE N - ICNE N-1	0.00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la régie.

(2) voir Modalités de Vote.

(3) Hors restes à réaliser

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Le compte 699 n'existe pas en M49

(6) Le chapitre 73 existe uniquement en M41, en M43 et en M44.

(7) Si la régie applique les régimes des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.

(8) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RE 042 = DI 040, RE043 = DE043

(9) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(10) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats)

III - VOTE DU BUDGET				III
SECTION D' INVESTISSEMENT - DETAIL DES DEPENSES				B1
Art. (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget cumulé précédent (2)	Propositions nouvelles du maire (3)	Votes du conseil municipal (4)
16	Emprunts et dettes assimilées			
165	Dépôts et cautionnements reçus			
1687	Autres dettes			
	Total des dépenses financières			
	TOTAL DES DEPENSES REELLES			
040	Opérations d'ordre de transfert entre section (7)(8)			
041	Opérations patrimoniales (9)			
	TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE			
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT				

+

RESTES A REALISER N-1 (10)	
-----------------------------------	--

+

D 001 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (10)	
--	--

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	
---	--

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de compte appliqué par la régie.

(2) voir Modalités de Vote.

(3) Hors restes à réaliser

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir état III B3 pour le détail des opérations d'équipement.

(6) Voir annexe IV - A7 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(7) Cf définition du chapitre des opérations d'ordre DI040 = RE042

(8) Le compte 15.2 peut figurer dans le détail du compte 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(9) Cf définition du chapitre des opérations d'ordre DI041 = RI041

(10) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats)

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION D' INVESTISSEMENT - DETAIL DES RECETTES	B2

Art. (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget cumulé précédent (2)	Propositions nouvelles du maire (3)	Votes du conseil municipal (4)
165	Dépôts et cautionnements reçus			
	Total des recettes financières			
	TOTAL DES RECETTES REELLES			
040	Opérations d'ordre de transfert entre section (5) (6)			
	TOTAL PRELEVEMENT DU FONCTIONNEMENT			
041	Opérations patrimoniales (8)			
	TOTAL DES RECETTES D'ORDRE			
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT				

+

RESTES A REALISER N-1 (9)	
----------------------------------	--

+

R 001 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (9)	
---	--

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	
---	--

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de compte utilisé.

(2) voir Modalités de Vote.

(3) Hors restes à réaliser

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Cf définition du chapitre des opérations d'ordre RI040 = DF 042

(6) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf chapitre 042 'produits des cessions d'immobilisation')

(7) Si la régie applique le régime des provisions budgétaires

(8) Cf définition du chapitre des opérations d'ordre DI041 = RI041

(9) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats)

IV - ANNEXES	IV
ELEMENT DU BILAN - ETAT DE LA DETTE - CREDITS DE TRESORERIE	A1.1

A1.1 - CREDITS DE TRESORERIE (1)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Date de la décision de réaliser la ligne de trésorerie (2)	Montant maximum autorisé au 1/1/N	Montant des tirages N - 1	Montant des remboursements N - 1		Encours restant dû au 1er janvier
				Intérêts (3)	Remboursement du tirage	
Mairie de Maussane budget généra	22/12/2020	140 000.00	19 000.00	0.00	19 000.00	0.00
Total		140 000.00	19 000.00	0.00	19 000.00	0.00

(1) Circulaire N° NOR/INT/B/89/00071/C du 22/2/1989

(2) Indiquer la date de délibération de l'assemblée autorisant la ligne de trésorerie ou la date de la décision de l'ordonnateur de réaliser la ligne de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par l'organe délibérant. (article L 2122-22 du CGCT).

(3) Il s'agit des intérêts comptabilisés au compte 6615, sauf pour les emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au compte 6618.

IV - ANNEXES**IV****ELEMENT DU BILAN - ETAT DE LA DETTE - REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (HORS A1)****A1.3****A1.3 - REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (Hors A1)**

Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant dû au 1/1/N (3)	Type d'indices (4)	Durée du contrat	Dates des périodes bonifiées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	Taux maximal après couverture éventuelle (8)	Niveau du taux au 1/1/N (9)	Intérêts payés au cours de l'exercice (10)	Intérêts perçus au cours de l'exercice (le cas échéant) (11)	% par type de taux selon le capital restant dû
Néant														
Total														
TOTAL GENERAL														

(1) Répartir les emprunts selon le type de structure de taux (de A à F selon la classification de la charte de bonne-conduite) en fonction du risque le plus élevé à couvrir sur toute la durée de vie du contrat de prêt et après opérations de couverture.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du capital restant dû couvert et la part non couverte.

(3) En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du capital restant dû couvert et la part non couverte.

(4) Indiquer la classification de l'indice sous-jacent suivant la typologie de la circulaire du 25 juin 2010 sur les produits financiers (de 1 à 6).

(5) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux minimal du contrat de prêt sur toute la durée de vie du contrat.

(6) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux maximal du contrat de prêt sur toute la durée de vie du contrat.

(7) Coût de sortie. Indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement définitif de l'emprunt au 31/12 N.

(8) Montant, index ou formule.

(9) Indiquer le niveau de taux après opération de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.

(10) Indiquer les intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 68111 et des intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

(11) Indiquer les intérêts reçus au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 778.

IV - ANNEXES

IV

ELEMENT DU BILAN - ETAT DE LA DETTE - TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS

A1.4

A1.4 - TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)

Type d'indice sous-jacent		1 - Indices en Euros.	2 - Indices inflation française ou zone Euro ou écart entre ces indices.	3 - Ecart d'indices zone Euro.	4 - Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone Euro.	5 - Ecart d'indices hors zone Euro	6 - Autres indices
Type de structure de l'emprunt	Nombre de Produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours						
	Encours Début						
A - Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel).	Nombre de Produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours						
	Encours Début						
B - Barrière simple. Pas d'effet levier.	Nombre de Produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours						
	Encours Début						
C - Option d'échange (swaption)	Nombre de Produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours						
	Encours Début						
D - Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5 capé.	Nombre de Produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours						
	Encours Début						
E - Multiplicateur jusqu'à 5	Nombre de Produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours						
	Encours Début						
F - Autres types de structure	Nombre de Produits						0
	% de l'encours						
	Encours Début						

(1) Cette annexe retrace le stock de dette au 01/01/N après opérations de couverture éventuelles.

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN - EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES - DEPENSES	A4.1

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions Nouvelles	Vote (2)
Dépenses hors charges transférées (A)			I
16	Emprunts et dettes assimilées		
165	Dépôts et cautionnements reçus		
1687	Autres dettes		

	Op. de l'exercice I	Restes à réaliser en dépenses de l'exercice précédent (3) (4)	Solde d'exécution (3) (4) D001	TOTAL II
Dépenses à couvrir par des ressources				

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.

(4) Indiquer le montant correspondant figurant en II - Présentation générale du budget - vue d'ensemble.

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN - EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES - RECETTES	A4.2

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions Nouvelles	vote (2)

	Opérations de l'exercice III	Restes à réaliser en recettes de l'exercice précédent (4) (5)	Solde d'exécution R001(4)(5)	Affectation R106 (4)	TOTAL IV
Total ressources propres disponibles					

	Montant
Dépenses à couvrir par des ressources propres	II
Recettes propres disponibles	IV
Solde	V = IV-II (6)

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39, 481, 49 et 59 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance

(3) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 sont présentés uniquement si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(4) Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.

(5) Indiquer le montant correspondant figurant en II- Présentation général du budget - vue d'ensemble.

(6) Indiquer le signe algébrique.

IV - ANNEXES

IV

Etat du personnel au 01/01/N

C1.1

C1.1 - ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)		EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS NON COMPLET	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
		0	0	0.00	0.00	0.00
		0	0	0.00	0.00	0.00
		0	0	0.00	0.00	0.00
NEANT		0	0	0.00	0.00	0.00
TOTAL		0	0	0.00	0.00	0.00
TOTAL GENERAL		0	0	0.00	0.00	0.00

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR/INT/B/95.00102/C du 23 mars 1995. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés dans leur filière d'origine.

(2) Catégories : A, B ou C

(3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante. Les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.

(4) Equivalent temps plein annuel travaillé (ETPT). Le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de travail et par leur période d'activité sur l'année.

ETPT = Effectifs physiques * quotité de temps de travail * période d'activité dans l'année

Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100 %) présent toute l'année correspond à 1 ETPT; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent la moitié de l'année (ex CDD 6 mois) recrutement à mi année) correspond à 0,4 ETPT (0,8 * 6 / 12)

(5) Par exemple : emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant, "emplois spécifiques" régis par l'article 139 ter de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 etc.

IV - ANNEXES	IV
Etat du personnel au 01/01/N	C1.1

C1.1 - ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N

Agents Non Titulaires en Fonction au 01/01/N	Catégories (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Index (8)	Euros	Fondement (4)	Nature (5)
Agents occupant un emploi non-permanent						
0			0			
0			0			
0		NEANT	0			
TOTAL GENERAL						

(1) Catégories : A, B ou C

(2) Secteurs

ADMF: Administratif
TECH: Technique
URB: Urbanisme (dont aménagement urbain)
S: Social
MS: Médico-social
MT: Médico technique
SP: Sportif
CULT: Culturel
ANIM: Animation
PM: Police
OTR: Missions non rattachables à une filière

(3) Rémunération : Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle).

(4) CONTRAT : Motif du contrat (loi du 26 janvier 1984 modifiée) :

3-a : article 3, 1er alinéa : accroissement temporaire d'activité
3-b : article 3, 2ème alinéa : accroissement saisonnier d'activité
3-1 : remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible (maladie, maternité ...)
3-2 : vacance temporaire d'un emploi
3-3-1° : absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.
3-3-2° : emplois du niveau de la catégorie A lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient.
3-3-3° : emplois de secrétaire de mairie des communes de moins de 1000 habitants et de secrétaire des groupements composés de communes dont la population est inférieure à ce seuil.
3-3-4° : emplois à temps non-complet des communes de moins de 1000 habitants et des groupements composés de communes dont la population est inférieure à ce seuil, lorsque la quotité de temps de travail est inférieure à 50 %
3-3-5° : emplois des communes de moins de 2000 habitants et des groupements de communes de moins de 10 000 habitants dont la création ou la suppression dépend de la décision d'une autorité qui s'impose à la collectivité ou à l'établissement
3-4 : article 21 de la loi n° 2012-347 : contrat à durée indéterminée obligatoirement proposé à un agent contractuel.
38 : article 38 travailleurs handicapés catégorie C
47 : article 47 recrutements directs sur emplois fonctionnels
110 : article 110 collaborateurs de groupes de cabinets
110-1 : collaborateurs de groupes d'élus
A : autres (préciser)

(5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être labellisés "A : Autres" et feront l'objet d'une précision.

(6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3-1; 3-2; 3-3; 38 et 47 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le fondement de l'article 21 de la loi n° 2012-347.

(7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents recrutés sur le fondement des articles 3, 110 et 110-1.

(8) Si un contrat fixe comme référence de rémunération un traitement hors échelle, il convient de mentionner le chevron conformément à l'article 6 décret 85-1148 du 20 octobre 1985.

IV - ANNEXES	B.P. 2021
Etat du personnel au 01/01/N	IV C1.2

**C1.2 - ETAT DU PERSONNEL DE LA COLLECTIVITE OU DE L'ETABLISSEMENT DE RATTACHEMENT
EMPLOYE PAR LA REGIE (1)**

AGENTS TITULAIRES OU NON	CATEGORIE	EFFECTIFS	MONTANT PREVU A L'ARTICLE 6215
agents titulaires administratifs	C	4	145 000,00 €
agents titulaires techniques	C	1,5	60 000,00 €
TOTAL GENERAL		5,5	205 000,00 €

(1) Cette annexe est servie s'il s'agit d'un budget annexé au budget d'une collectivité locale ou d'un établissement public local et si la collectivité de rattachement a mis à disposition du personnel en vue de l'exploitation du service.

IV - ANNEXES	B.P. 2021
TRESORERIE DE LA VALLEE DES BAUX - MAUSSANE LES ALPILLES REGIE A SIMPLE AUTONOMIE FINANCIERE - CAMPING ET TOURISME	M4 SIRET 211 300 587 00063

IV - ARRÊTÉ - SIGNATURES

Nombre de membres en exercice	19
Nombre de membres présent	17
Nombre de suffrages exprimés	19
VOTES :	
Contre	3
Abstentions	0
Pour	16
Date de convocation :	18/12/2020

Présenté par le Maire,
A Maussane les Alpilles, le 22 décembre 2020

Le Maire,
Jean-Christophe CARRÉ



Délibéré par le Conseil municipal réuni en session ordinaire

A Maussane les Alpilles, le 22 décembre 2020
Les membres du Conseil municipal,

Marc FUSAT	Delphine DAVID
Christine GOURILLON	Thierry FABRE
Alexandre WAJS	Mathieu BONARD
Sylvie NARDI	Emilie GERMAIN
Henri REYNOUD	Fanny ARSAC
Dominique STEKELOROM	Laurent JUGLARET
Patrick LAFFITTE	Marie-Pierre CALLET
Bernadette SAMUEL	Alain CHAIX
Fabienne CITI	Gérard METOUDI

Certifié exécutoire par le Maire, compte tenu de la réception en sous-Préfecture, le :
et de la publication le : 29 DEC. 2020

29 DEC. 2020

29 DEC. 2020

A Maussane les Alpilles, le :

Le Maire,
Jean-Christophe CARRÉ

